

MAIRIE DE VAULX
74150 VAULX
CONSEIL MUNICIPAL DE VAULX

SEANCE DU 30 août 2017 à 20h30

Le 30 août 2017, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaulx, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur GERELLI Alain, maire de Vaulx.

Date de la convocation : 04-08-2017

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : MM GERELLI Alain, CONTAT Pascal, FANTINI Cécile, WURTZ François, MESSINA Jonathan, PARENT Marie-Claire, LAFONT Michaël, FAVRE Valérie, VERNEY Cédric, CADOUX Frédéric, GIRARDY Stéphane

Etaient absents excusés : HELF Philippe, VENDRASCO Isabelle, MARCHAND Chantal, BOCQUET Christophe

Etaient absents :

Procurations :

A été désignée secrétaire de séance : FAVRE Valérie

- **1) Approbation des procès-verbaux des 23 juin et 13 juillet 2017**

L'approbation est reportée à une date ultérieure

- **2) Compte rendu des décisions prises par délégation**

Néant

- **Urbanisme** :

3) Dossiers en cours (DP-PC-Cub)

Date de dépôt	Numéros de dossier	Pétitionnaire	Lieu-dit	Numéro parcelle	Objet	Avis commission d'urbanisme
DECLARATION PREALABLE						
28/07/2017	DP 074 292 17 X 0018	RAVOIRE Vincent	Fresnes	A 125	Création d'une clôture de 1 m, 2 portails et 2 portillons en grillage	Défavorable Nécessité de reculer le portail route des châtaigniers pour garer 1 véhicule Refus
PERMIS DE CONSTRUIRE						
21/07/17	PC 074 292 17 X 0010	DAVIET Audrey	Mornaz	B 772 p	Construction maison individuelle en sous-sol + rez + combles	favorable

17/07/2017	PC 074 292 17 X 0011	HAAS Florent et Aurélie (Maisons SOCOPA)	Fresnes	A 1 259	Réalisation d'une villa individuelle en R + 1 avec garage accolé	Défavorable non- respect la distance minimum obligatoire en limite de propriété Pièces complémentaires
25/07/2017	PC 074 292 17 X 0012	XUEREB David / ESTERMANN Estelle (MIKIT)	La Caillerie	C 404	Construction d'une maison individuelle et d'un garage accolé	Favorable sous réserve avis du SPANC

Les membres du Conseil Municipal demandent que Monsieur Ravoire Vincent soit rencontré pour lui expliquer la position de la mairie et voir s'il n'y aurait pas une solution qui conviendrait à tout le monde.

4) Déclaration d'Intention d'Aliéner 2017-006 ET 2017-007

a) Monsieur le Maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2017-006, déposée par Maître Nathalie ANDRIER pour les parcelles B 466-B599-B600-B687 au hameau de Mornaz, 299, route de Mornaz Haut d'une surface globale de 81a 55 ca pour un montant de 450 000, 00 € (dont 15 000,00 € de mobilier).

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur les parcelles B 466-B599-B600-B687 au hameau de Mornaz, 299, route de Mornaz Haut d'une surface globale de 81a 55 ca pour un montant de 450 000, 00 € (dont 15 000,00 € de mobilier).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE NE PAS EXERCER** le droit de préemption sur les parcelles B 466-B599-B600-B687 au hameau de Mornaz, 299, route de Mornaz Haut d'une surface globale de 81a 55 ca pour un montant de 450 000, 00 € (dont 15 000,00 € de mobilier).

b) Monsieur le Maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2017-007, déposée par Maître Victor Marine pour la parcelle A 1265p au chef-lieu sud, d'une surface globale de 4 a 11 ca pour un montant de 85 800, 00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur la parcelle A 1265p au chef-lieu sud, d'une surface globale de 4 a 11 ca pour un montant de 85 800, 00 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE :**

DE NE PAS EXERCER le droit de préemption la parcelle A 1265p au chef-lieu sud, d'une surface globale de 4 a 11 ca pour un montant de 85 800, 00 €.

5) Intercommunalité :

Modification n°2 PLU communal

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification du PLU n°2 en vue de son approbation du lundi 11 septembre au 11 octobre à 11h30.

Des permanences de l'agent enquêteur sont prévues :

- A la Communauté de Communes du Canton de Rumilly les :
11 septembre 2017 de 9h00 à 12h00

11 octobre 2017 de 8h30 à 11h30

- A la mairie de Vaulx les :

19 septembre de 15h30 à 18h30

29 septembre de 15h30 à 18h30

6) Logements sociaux : propositions SEMCODA

Monsieur le Maire fait part d'une proposition de la SEMCODA pour l'urbanisation en logements sociaux des terrains sis au-dessus de la mairie : achat des terrains pour une valeur de 170 000 € mais en contrepartie, la commune se porte acquéreur de parts sociales pour un montant de 90 000 €. Leur projet se base sur l'étude de Terractem.

7) Accessibilité

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un délai supplémentaire de 6 mois a été demandé à la Préfecture pour établir la programmation des travaux à effectuer pour la mise aux normes des bâtiments communaux.

8) Informations diverses :

Déclaration de chantier forestier

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les entreprises de travaux forestiers et les exploitants ont dorénavant, l'obligation de déclarer les chantiers de sylviculture et d'exploitation forestière à la mairie du chantier. Une plateforme nationale permet de dématérialiser ces déclarations.

Réseau électrique RTE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'entreprise RTE a contacté la mairie et demandé à être consultée pour toute demande d'autorisation d'urbanisme afin de s'assurer de la compatibilité des projets de construction avec la présence d'ouvrage de transport d'électricité situé à moins de 100 mètres.

Syane

Monsieur le Maire explique que le Syane propose d'effectuer un diagnostic des installations d'éclairage public. Les élus ne souhaitent pas donner suite, des travaux d'amélioration de l'éclairage public ayant été récemment effectués.

Très haut débit

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux de construction du NRO ont débuté. Dans le cadre du déploiement du programme Très Haut Débit piloté par le Syane, le groupement SOGETREL –BENEDETTI GUELPA est en charge de l'étude de faisabilité sur la commune. Ce travail se fera en deux phases : piquetage puis validation des parcours. Cette opération peut durer de 3 à 6 semaines. Des techniciens circuleront sur les voies concernées et relèveront le nombre de boîtes aux lettres, pourront être amenés à photographier des façades, des constructions en cours, les poteaux EDF et Orange, vérifieront la viabilité des fourreaux.

Le Haut Débit pourrait être accessible dès 2019 sur la commune.

– Finances – Marchés publics

–

Monsieur Messina, intéressé par l'affaire quitte la séance

9) Marchés Bâtiment technique Local Médical

Monsieur Contat informe les membres du Conseil de la procédure d'appel d'offres en 19 lots séparés lancée le 30 juin 2017 pour la construction un bâtiment technique municipal et créer un local médical dans un bâtiment existant avec création d'un appartement

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 28 juillet 2017 pour l'ouverture des offres a analysé l'ensemble des 35 dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations, 20% délais), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des Entreprises suivantes :

Lots	Estimation du maître d'œuvre	Entreprises	Montants HT		
			T. FERME	T. CONDIT	TOTAL
01 Terrassement VRD	88105,00	DESGEORGES	80 897.40		80 897.40
02 Maçonnerie	205 000,00	PINTO	202 474.05		202 474.05
03 Charpente métallique	33 000,00	COULLOUX	34 694.90		34 694.90
06 Etanchéité	6 500,00	MESSINA	4 599.00		4 599.00
07 Menuiseries extérieures Aluminium	29 000,00	MARGAIRAZ	14 426.69	7 973.31	22 400.00
08 Menuiseries intérieures	14 800,00	GENEVRIER	8 618.00	2.886.15	11 504.15
09 Cloisons Isolation	22 000,00	BMP	11 626.65	9 564.80	21 191.45
10 Faux-Plafonds	4 300,00	ALMARAZ	4 768.00		4 768.00
11 Serrurerie Fermeture	42 000,00	LOPEZ	45 062.50		45 062.50
12 Carrelage	16 100,00	GAZZOTI	10 038.10	3 693.00	13 731.10
13 Chapes	9 000,00	BURDET	5 627.10	1 836.00	7 463.10
14 Electricité CF Chauffage	75 000,00	ANNOVAZZI	51 169.58	10 597.14	61 766.72
15 Sanitaires VMC	54 000,00	KICHENIN	40 560 .00	10 870.00	51 430.00
16 Chauffage non électrique	12 000,00	KICHENIN	12 325.00		12 325.00
17 Peintures	9 700,00	CHARVIN	5 066.92	2 371.32	7 438.24
19 Echafaudage	5 800,00	EVEREST	6 165.00		6 165.00
TOTAUX			538 118.89	49 791.72	587 910.61

Il est proposé aux membres de l'Assemblée :

de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 16 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

de déclarer infructueux les lots :

04 Couverture métallique - Bardage	Estimation 36 400,00	Le tarif proposé par l'entreprise dépasse l'estimation du maître d'œuvre		
05 Couverture ardoises - Zinguerie	37 500,00	Pas d'offres		
18 Enduits de façades	19 300,00	Pas d'offres		

De procéder à une consultation sans publicité est relancée pour ces trois lots, compte tenu de la mise en place d'une procédure adaptée

Après en avoir délibéré, en l'absence de Monsieur Messina,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **DE SUIVRE** les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 16 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement
- **D'ATTRIBUER** les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement et tout document y afférant
- **DE DECLARER** infructueux les lots :

04 Couverture métallique - Bardage	Estimation 36 400,00	Le tarif proposé par l'entreprise dépasse l'estimation du maître d'œuvre		
05 Couverture ardoises - Zinguerie	37 500,00	Pas d'offres		
18 Enduits de façades	19 300,00	Pas d'offres		

- **DE PROCEDER** à une consultation sans publicité est relancée pour ces trois lots, compte tenu de la mise en place d'une procédure adaptée

Monsieur Messina entre dans la salle

10) Projet numérique pour l'école

Monsieur le Maire fait le point sur les investissements à faire pour l'école.

Marquage au sol :

Il précise que la société Aximum, chargée du marquage au sol dans la cour de l'école, va prendre contact avec les enseignants pour leur présenter un catalogue de dessins. Les élus souhaitent qu'un courriel soit envoyé à la directrice de l'école pour la prévenir de cette visite.

Jeux extérieurs :

Les membres de la commission école en discuteront le 5 septembre prochain.

Tableaux numériques : Monsieur Contat et Madame Parent apprennent à l'Assemblée que l'école peut bénéficier d'une subvention de l'Etat à hauteur de 50% du montant des acquisitions. Les membres du Conseil Municipal demandent qu'un courrier soit fait à la directrice de l'école pour expliquer cela. La commune pourrait compléter les 50% restants. Cette dépense pourrait peut-être être inscrite au budget primitif 2018.

Monsieur Wurtz pense que ce sont des outils indispensables pour les enseignants. La peinture du mur de la cour n'est pas un projet des enseignants mais de l'Association des Parents d'Elèves. Il pense qu'il est préférable d'investir dans ces nouveaux outils.

Cette question fera l'objet d'une discussion à un prochain conseil.

Administration générale:

11) Convention Sidefage-C3R

Monsieur Contat souligne les économies trouvées par la Communauté de Communes en changeant de prestataire pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le projet de délibération portant approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly au SIDEFAGE .

La fin d'exercice des compétences du SITOA dès le 1^{er} janvier 2017, et sa future dissolution, ont conduit la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, dans le cadre de sa compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », à chercher des solutions adaptées pour éviter un surcoût de fonctionnement, notamment dû à la perte des effets de mutualisations et au *surdimensionnement des équipements au regard de son périmètre*

Afin de trouver des sources d'économies, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly s'est interrogée sur le coût du traitement des ordures ménagères jusqu'alors confié par le SITOA au SILA et a étudié les différentes solutions dans ce domaine à compter du 1^{er} janvier 2017 par d'autres organismes, notamment Savoie Déchets et le SIDEFAGE.

Après étude, les conditions de transfert et de traitement des ordures ménagères de la Communauté de Communes par le SIDEFAGE apparaissaient les plus favorables.

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 28 novembre 2016, s'est prononcé favorablement pour intégrer le SIDEFAGE en deux étapes (délibération n°2016_DEL_120) :

- Une formule client pour l'année 2017,
- Une adhésion en tant que membre du syndicat à compter de janvier 2018.

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 3 juillet 2017, s'est prononcé favorablement sur une adhésion de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly au SIDEFAGE en tant que membre du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les représentants de la Communauté de Communes pour siéger au comité syndical du SIDEFAGE seront désignés lors d'un prochain conseil communautaire.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5214-27

Vu le projet de statuts du SIDEFAGE au 1^{er} janvier 2018 annexés à la présente délibération

Vu la délibération n°2017_DEL_126 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly du 3 juillet 2017 approuvant son adhésion au SIDEFAGE en tant que membre du syndicat au 1^{er} janvier 2018,

Considérant que l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté :

L'accord doit être exprimé par 2/3 des conseils municipaux représentant + 50 % de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant + des 2/3 de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population représente plus de 1/4 de la population totale concernée.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

Par 11 voix POUR,

Par 0 voix CONTRE,

Et 0 Abstention,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly au SIDEFAGE en tant que membre du syndicat à compter du 1er janvier 2018 dans les conditions prévues aux statuts de celui-ci, annexés à la présente délibération.

12) Sécurisation de la baignade

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Préfet alerte les maires sur la sécurisation de la baignade. Il souhaite que la sécurisation des baignades dans le Fier soit abordée à un prochain conseil.

13) Les élus à la ferme

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'opération « Les élus à la ferme » qui aura lieu 7 octobre de 10 à 12 h, chez M Roupioz à Rumilly.

Travaux:

14) Aménagement du Chef-lieu

Les travaux n'avancent plus. Madame Favre se charge de relancer la société Colas, Monsieur le Maire relance de son côté le maître d'œuvre, Monsieur Longeray.

15) Atribus

Les atribus ne seront pas en place pour la rentrée des classes. Madame Vendrasco cherche une entreprise disposée à les installer.

Questions diverses

Levée de séance à 22H15

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS 30 Août 2017

BOCQUET Christophe	
CADOUX Frédéric	
CONTAT Pascal	
FANTINI Cécile	
FAVRE Valérie	
GERELLI Alain	
GIRARDY Stéphane	
HELPH Philippe	
LAFONT Michael	
MARCHAND Chantal	
MESSINA Jonathan	
PARENT Marie-Claire	

VENDRASCO Isabelle	
VERNEY Cédric	
WURTZ François	